



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2019 « Plan Mercredi »

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE



Cette nouvelle version de modèle de projet éducatif de territoire intègre le plan mercredi dans sa rédaction. En fin de document vous trouverez quelques outils pour vous accompagner dans votre réflexion. Disposés après les encarts signatures, ils devront être retirés du document avant envoi aux administrations.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale,	
Nom et prénom de l'élu de référence	Jocelyne BONTOUX
Fonction	Déléguée à l'enfance et l'éducation
Adresse	Place de la Libération 13830 Roquefort-la Bédoule
Téléphone	04 42 73 21 12
Adresse électronique	

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	SIMONNET Cyril
Fonction	Responsable Enfance / Jeunesse
Adresse	Place de la Libération 13830 Roquefort-la Bédoule
Téléphone	04 42 73 21 12 / 06 85 08 93 11
Adresse électronique	Cyril.simonnet@roquefort-labedoule.fr

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- Roquefort-la Bédoule -	5600

Description générale du territoire :

Ville des Bouches du Rhône de près de 5600 habitants, la ville est composée à 80% d'espaces naturels et agricole.

1-1 Données démographiques (année 2014/2016) :

Taux de couverture CAF : population allocataire/population totale

	Personnes couvertes par la CAF au 31/12/2016	Population INSEE 2014	Taux de couverture de la population par la CAF
BOUCHES DU RHONE	1 023 727	2 006 069	51,00 %
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	2217	5423	40,88%

Source : CAF

Nombre et proportions d'enfants CAF par tranche d'âge au 31/12/2016

	Enfants CAF 0-2 ans		Enfants CAF 3-5 ans		Enfants CAF 6-11 ans		Enfants CAF 12-13 ans		Enfants CAF 14-17 ans		Enfants CAF 18 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	70 175	18%	67 252	17 %	137 862	35%	42 794	11 %	78 983	20%	397 066	100%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	158	17%	161	17%	354	37%	111	12%	171	18%	955	100%

Source :CAF

Taux de natalité 2016 :

	Naissances (source INSEE RP2014)
BOUCHES DU RHONE	25 811
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	55

Source :CAF

1-2 Situation familiale des familles au 31/12/2016 :**Couple/mono-parents**

	Couple avec enfant		Monoparents		Famille
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
BOUCHES DU RHONE	143 166	64%	79 353	36%	222 519
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	410	78%	116	22%	526

Source :CAF

Familles nombreuses au 31/12/2016 :

	Familles nombreuses	
	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	46 805	21%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	91	17%

Source :CAF

Nombre et taux de familles monoparentales parmi les familles nombreuses au 31/12/2016 :

	Familles nombreuses monoparentales		Familles nombreuses couples	
	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	12 415	27%	34 390	73%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	12	13%	79	87%

Source :CAF

1-3 Données socio-économiques :**Activité professionnelle :****Taux d'activité des femmes selon l'âge des enfants au 31/12/2016 :**

	Taux activité des femmes ayant un enfant 0 à 2 ans révolus	Taux activité des femmes ayant un enfant 3 à 5 ans révolus	Taux activité des femmes ayant un enfant 6 à 17 ans révolus
	BOUCHES DU RHONE	58%	61%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	70%	72%	79%

Source :CAF

Taux d'activité des familles selon l'âge des enfants au 31/12/2016 :

	Taux d'activité des familles ayant un enfant 0 à 2 ans révolus	Taux d'activité des familles ayant un enfant 3 à 5 ans révolus	Taux d'activité des familles ayant un enfant 6 à 17 ans révolus
BOUCHES DU RHONE	55%	58%	66%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	66%	68%	76%

Source :CAF

Taux de chômage (source INSEE)

	Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014 (source INSEE RP2014)
BOUCHES DU RHONE	15,5%
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	11,50%

Source : INSEE RP2014

Nombre de bénéficiaires CAF13 selon QF calculés au 31/12/2016 :

	QF famille CAF moins 300€		QF familles CAF 300 à 600€		QF familles CAF 600 à 900€		QF famille Plus de 900€	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	14 186	6,56%	64 913	30,01%	50 432	23,32%	86 767	40
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	26	5.08%	83	16.21%	98	19.14%	305	59

Source :CAF

1-4 Données du territoire communal

(à compléter par la commune) :

Sur l'urbanisme Habitat/réseau des transports

On peut prévoir une hausse de 50 à 70 logements supplémentaires à l'horizon d'une année, due à la fin des programmes en cours (route d'Aubagne et route de Cassis).

En ce qui concerne les transports, Roquefort-La Bédoule dispose de 4 lignes de transport de bus interurbains ainsi qu'un bus à la demande mis à la disposition de la commune par la Métropole

Un bus interne dessert la commune pour les trajets école/domicile des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

Données sur vie scolaire (nombre d'écoles privées et publiques : maternelle, primaire, collège et lycée) (à compléter par la commune) :

La commune comprend une école maternelle publique composée de 8 classes et une école élémentaire publique composée de 12 classes, une ouverture de classe au moins est prévue à la rentrée 2018/2019. L'effectif global d'enfants scolarisés sur la commune est de 521 élèves.

Données sur le bassin d'emplois

Le nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015 était de 548.

La part de l'agriculture représente 1.5 % en très forte baisse, l'industrie 8.9 % en baisse aussi, la construction 14.8 %, le commerce, les transports et les services divers 58.6 % (dont commerce et réparation auto 16.8 %) eux en hausse sensible et enfin l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale 16.2 %.

La part des établissements de 1 à 9 salariés est de 20.6 % et de 10 salariés ou plus 5.9 %.

20,1 % des actifs travaillent sur la commune.

Les associations du territoire

Culturelles & artistiques	Sportives	Environnement
- ENVOL - AIL -BEDOULENCO - L'AVENIR DU PASSE - LES BOULEGAIRE	-TCRB - AIL -FCRB	-CCFF

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels,...) :

La commune a de multiples atouts :

- Des équipements sportifs situés en centre-ville, gymnase, terrain de tennis, stade de foot...
- Des structures d'accueil comme la Salle ANDRE MALRAUX (salle de spectacle)
- Le centre social qui accueille l'école de musique et l'ALSH adolescent
- Le Carrefour des associations (salles polyvalentes à disposition des associations)
- Bibliothèque scolaire

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- Transports collectifs limité, pas de gare SNCF,
- Bibliothèque municipale peu adaptée

Précision sur les domaines de compétence acquis

Commune	EPCI ou SIS	
x	Scolaire	
x	Périscolaire	
x	Restauration scolaire	
x	Extrascolaire	

dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville | X Contrat enfance jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez :

Organisation générale de la semaine :

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½		NON
Semaine à 4 jours	OUI	

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
-Mairie Sce jeunesse Education nationale -CAF DDCS Jeunesse	-A venir -	-Association de parents d'élève -

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?
il est prévu que le comité de pilotage se réunisse deux fois par an

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui X Non

Mais lors de la réunion première une proposition sera faite dans ce sens

Si oui, précisez les thématiques, observation, etc :

.....

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

A travers les contacts réguliers que nous avons avec les parents d'élèves élus

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Le comité de pilotage se réunira 1 fois par an, car nous souhaitons mettre en place un comité technique avec les partenaires de terrain

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?
(Obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Ce PEDT sera diffusé via le portail famille de la ville, le site internet de la ville, les supports classiques ; journal municipal et page d'information

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Dans le cadre de ce PEDT, les activités nouvelles proposées sont intégrées dans les actions actuelles des ALSH extra et périscolaire

Contribution financière des familles pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

CF. règlement intérieur des accueils périscolaires en ANNEXE II. **(Obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

La contribution financière des familles ne variera pas, les actions du plan mercredi étant intégrées aux actions déjà en place

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- -Développer l'apprentissage des valeurs morales et de la vie en groupe en favorisant la construction de repères chez les enfants et les jeunes dans leur environnement géographique temporel et social
- -Respecter le rythme de vie de chaque enfant dans le respect des besoins (temps calmes, temps d'activité...) et des caractéristiques de chaque tranche d'âge
- -Favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap et notamment par la mise en place de projet d'accueil.
- -Proposer des activités éducatives ludiques sportives, culturelles ou manuelles centrées sur le plaisir de la découverte et de l'éveil à la culture, par l'utilisation positive du temps libre comme étant celui des découvertes, des expériences et des créations
- -Apporter une alternative aux parents afin qu'ils puissent concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale et ainsi proposer un mode d'accueil souple adapté pour les besoins de chaque famille
- -Renforcer le lien entre les enfants ou les jeunes et le tissu associatif

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant.**
- **Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.**
- **Favoriser la socialisation de l'enfant**
- **Accroissement des intérêts de l'enfant pour les activités extra scolaires afin de stimuler leur réussite dans le scolaire**

Évaluation du projet éducatif de territoire

Une évaluation au long cours sera effectuée régulièrement par les services de la ville en partenariat avec l'Education Nationale et les parents d'élèves. Une évaluation des actions sera faite avec les partenaires associatifs ou privé à l'issue de chaque projet

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)	
Objectifs	Indicateurs
➤ Favoriser l'épanouissement de l'enfant.	-offrir des propositions d'actions et de projets permettant aux enfants de faire des choix -garantir un cadre sécurisant et bienveillant, laissant à l'enfant les moyens d'expression et d'expérimentation dont il a besoin
➤ Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions.	-mise en place d'actions de découverte des handicaps et proposition de rencontre avec des associations de sensibilisation - sensibiliser et promouvoir des actions de préventions des discriminations
➤ Favoriser socialisation de l'enfant	-mise en place de projets permettant une grande mixité d'âge -proposition accrue d'échanges culturels (ex : favoriser les échanges dans le cadre du jumelage) -favoriser les rencontres intergénérationnelles
➤ Proposer des activités péri et extra scolaires afin de stimuler la réussite scolaire	-certaines animations proposées devront s'inscrire dans les « bases » scolaires, mettant en exergue la lecture l'écriture et les sciences -proposer des activités en adéquation avec le projet d'écoles

L'ÉCOLE ET LE PERISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion (obligatoire dans le cadre du plan mercredi) indique un attribut participant de la labellisation.

Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	250	1
Niveau élémentaire :	350	1
Niveau secondaire :	60	Pas sur la ville

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui X Non

Description du projet de l'école

Projet d'école :

- C'est le cadre général dans lequel s'inscrivent les différents projets et sorties.
- 4 grands objectifs :
 - **Garantir l'acquisition du lire/écrire/parler à tous les élèves :**
→ Chaque enseignant tente de différencier sa pédagogie pour l'adapter aux besoins de chaque élève.
 - **Améliorer la qualité de vie à l'école et prévenir les violences et le harcèlement :**
→ Projet Médiation avec des élèves médiateurs (en stand-by par manque de temps)
→ M. Bérard insiste sur la nécessité d'être informé rapidement des problèmes entre élèves (suspicion de harcèlement surtout) pour intervenir vite.
 - **Favoriser la prise en charge des élèves à besoins particuliers, notamment ceux en grande difficulté scolaire :**
→ L'école doit être inclusive. Les moyens ne suivent pas toujours (AVS).
 - **Réaliser un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) varié et harmonisé au sein de l'école (du CP au CM2) :**
→ Divers projets sont en cours d'élaboration. Thème de cette année : « Le corps en mouvement »

L'organisation du temps

(un tableau par école si l'organisation est différente)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
ACCUEIL De 7h30 à 8h30	X	X		X	X	
TEMPS SCOLAIRE De 8h30 à 12h00	X	X		X	X	
TEMPS DE MIDI De 12h00 à 14h00	X	X		X	X	
TEMPS SCOLAIRE De 14h00 à 16h30	X	X		X	X	
ACCUEIL De 16h30 à 18h00	X	X		X	X	

Le périscolaire

L'écriture du projet éducatif a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?
(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Oui Non

Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

Oui Non ou date de présentation prévue : prochain conseil d'école.....

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Autre précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

L'équipe d'animation 4

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

Equipe fortement diplômée et formée. Mais engagement de formation permanente et continue avec le CNFPT

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

Possible en fonction des demandes

Thématiques de formations privilégiées :

Inclusion des enfants handicapés, préventions des violences....

Pour les enfants moins de 6 ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire

Scolaire

X Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

-Des lieux de repos sont à disposition, des temps calmes sont proposés quotidiennement.
- Des activités dites du « rien faire » sont mise en place

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Pour les enfants d'âge maternel, les ATSEM accompagnent les enfants pour toutes les transitions. En élémentaire l'équipe d'animation pratique la même chose, il y a un référent par classe.

LE PROJET PERISCOLAIRE

(Article R. 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

- Le projet éducatif de territoire existant peut remplacer ce modèle dès lors qu'il répond à tous ces critères
- La charte de qualité (partie outils) détaille les attendus des paragraphes 4, 7, 8,9 et 10.
- Concernant les paragraphes 4 et 6, les éléments de l'ancienne version PEDT y ont été injectés. Ils sont complémentaires des vos propres informations.

1- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

Lors d'activités nécessitant des déplacements ou lors d'activité physique l'équipe d'animation, et en particulier les 3 diplômés BPJEPS, auront la responsabilité de prévoir le meilleur accueil et de garantir la meilleure prise en charge des enfants en respectant le rythme et les contraintes de chacun

2- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

Toutes les activités sont articulées autour des rythmes de l'enfant, prenant en compte les courbes chronobiologiques et les courbes de l'activité elle-même (de la progression dans l'intensité de l'activité jusqu'au retour au calme)

3- Les modalités de participation des mineurs ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Des actions vont être proposées comme un conseil des enfants pouvant s'exprimer sur la vie dans et autour de l'école. Des activités « à la carte » seront proposées, celles-ci auront pour but de favoriser le choix et la mixité des âges et des genres.

4- les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

D'ores et déjà, des actions de sensibilisation sont entreprises pour changer les regards sur le handicap (atelier langue des signes, accueil d'association de chien guide d'aveugle, intégration d'enfants à mobilité réduite dans des spectacles...)

Quel accompagnement envisagez-vous pour les enfants en situation de handicap ?

-Aujourd'hui, une seule enfant est concernée par un handicap lié à une maladie dégénérative musculaire. L'inclusion de cet enfant est faite tout au long de l'année. Sa participation aux activités qu'elle choisit est favorisée.
En fonction des enfants que nous accueillerons nous mettrons en place des formations spécifique afin d'adapter au mieux nos pratiques.

Quelles formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

-Nous amplifierons les formations des équipes en fonction des handicaps rencontrés. Nous sensibilisons nos équipes aux différentes problématiques.
Des rencontres avec les médecins scolaires ou de PMI sont organisés chaque année pour former aux difficultés rencontrées sur le terrain et pour préparer l'accueil des enfants porteur de handicap ou de PAI, dans les activités proposées.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

-Les directeur et directrice d'école avec les responsables d'animation participent et conseillent les familles et les équipes dans l'accueil d'enfants bénéficiant de PAI.
Dans l'ensemble des activités proposées, il est tenu compte des problématiques des enfants.
Un retour direct vers les familles est fait si nécessaire.

5- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;

L'équipe est composée de 3 directrices (teurs) BPJEPS ou BAFD complet, 15 animateurs diplômés BPJEPS, Licence STAPS, BAPAAT, BAFD, BAFA et CAP petite enfance.

Les équipes ont 6 heures de réunions et préparation par semaine ainsi que des heures complémentaires pour des projets spécifiques.

6- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

- les écoles maternelle et élémentaire avec en particulier deux espaces dédiés : bibliothèque et salle polyvalente
- un centre de loisirs 6/12 ans pouvant accueillir 90 enfants
- un centre de loisirs intégré à l'école maternelle pouvant accueillir 64 enfants
- un accueil de jeunes pouvant accueillir 36 enfants
- un gymnase
- un stade municipal
- une ère d'athlétisme
- un hall d'accueil sportif
- un dojo
- une salle de danse municipal
- une salle de spectacle (250 pers assises)
- de grands espaces naturels
- de terrains de tennis municipaux

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?

X Oui Non

Autre précisez.....

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ? **(obligatoire dans le cadre du plan mercredi)**

X Oui Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

X Oui Non

Autre précisez : des accords avec les associations seront à définir si des changement profond du fonctionnement se mettent en place, mais il est recherché une solution pour ne pas bousculer les actions déjà en cours.

7- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

D'ores et déjà, il y a un partenariat entre l'école élémentaire et les service péri et extrascolaire : mis en place d'un temps de lecture quotidien, sur le temps scolaire, durant la pause méridienne. Ce temps pensé avec l'équipe enseignante permet un meilleur retour en classe, par un temps calme dédié à la lecture.

Pour les enfants d'âge maternel, une continuité avec l'école est initiée, en revanche le travail sur la sensibilisation de l'accueil des enfant handicapés est fortement avancé.

8- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Un axe de réflexion important est ouvert pour accueillir les familles. L'idée d'un « café des parents » est en cours d'élaboration. Ce lieu, ce temps proposera des échanges thématiques avec les parents, des intervenants spécialisés et les services de la ville (crèche, ATSEM, animateurs...)

Il faut noter que les parents à travers les représentants élus des parents d'élèves, sont associés aux commissions et autres temps de rencontres concernant l'enfance.

9- Mise en valeur de la richesse des territoires ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

Bénéficiant d'un territoire naturel important, nous exploitons cette richesse tout au long de l'année. Des rencontres avec des associations comme le CCFF, les associations locales de préservation du patrimoine ont lieu tout au long de l'année. De plus la ville est engagée fortement dans le « Passeport du Civisme », action mettant en avant, de nombreuses actions d'engagement au profit des autres (rencontre intergénérationnelles, base secourisme, environnement et patrimoine...) ; cette action est menée en partenariat avec l'école.

10- Le développement d'activités éducatives de qualité ; (obligatoire dans le cadre du plan mercredi)

La promotion d'activité à fortes valeurs éducatives est un axe développé depuis plusieurs années. Lors des TAP la ville s'est engagée vers une progression très sensible de la qualité des actions mises en place. Cette volonté s'est prolongée lors du retour à la semaine de 4 jours, par une proposition des accueils de loisirs du mercredi et de vacances d'activité scientifiques et techniques comme des ateliers de chimie et de physique ou la mise en place d'atelier photo. Cet engagement se renforce avec la mise en place du plan mercredi dans lequel sera intégré toute nos actions péri et extrascolaire déclarées ou non à la DDCS ou à la CAF.

11- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

L'évaluation précise de chaque phase du projet sera adossée aux évaluations des projets d'actions et/ou d'activité. Les critères retenus seront et qualitatif et quantitatif. Ils mettront en perspective le travail partenarial entre l'Education Nationale, les Services de la Ville et les associations ou entreprises parties prenantes.

D'ores et déjà les équipes utilisent des fiches actions/projets/animations. Celles-ci intègrent des outils d'évaluations.

Lors des comités de pilotages, il pourra-t être envisagé de créer des outils et/ou des temps d'évaluation plus généraux.

